

maintenant!



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
jeunesse »

Conseil municipal du 21 octobre 2013
Séance du 17 septembre 2013.

24 Conservatoire Municipal de Musique et de Danse - convention de partenariat artistique entre les conservatoires de Creil et de Lille pour la réalisation d'un concert des C4 à Lille

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. SZPIRKO
M. GRIMBERT
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : Mme PAMART
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe expose :

Les conservatoires de Creil et de Lille programment un concert commun qui aura lieu le 14 décembre 2013, dans la cathédrale de Lille.

Pour réaliser ce concert le conservatoire de Creil produira la chorale CHAM des collégiens intitulée « les C4 », et le conservatoire de Lille produira 2 chœurs d'enfants ainsi que des étudiants instrumentistes.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat artistique entre les conservatoires de Creil et de Lille.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 17 septembre 2013.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat artistique entre les conservatoires de Creil et de Lille,

Article 2 : d'imputer les dépenses et les recettes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 29/10/2013

et publication ou notification le... 25/10/2013

CREIL, le... 29/10/2013

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

